

## 1915: PRISONNIERS ALLEMANDS A ARFONS

**Lors de recherches menées avec Jacques Jourliac et Pierre Portes aux archives municipales du village, nous avons relevé le texte du compte-rendu de la séance extraordinaire du Conseil municipal d'Arfons le 29 octobre 1915, concernant la présence de 150 prisonniers allemands logés dans le village.**

*« Le président expose au Conseil que : il lui a été soumis une pétition signée de la majorité des habitants d'Arfons tendant à demander que le détachement de prisonniers allemands destinés à l'exploitation des forêts domaniales soit cantonné en dehors du village.*

*C'est à l'insu de l'administration municipale que l'immeuble destiné à loger les allemands a été choisi ; aussi n'avons nous pu présenter à ce sujet aucune observation à un agent des « eaux et forêts » chargés de ce soin.*

*Le Conseil :*

*Considérant que l'immeuble choisi est exigü, dépourvu de dépendances, qu'il est en façade sur la principale rue du village, dans un quartier populaire ou d'habitude les épidémies sévissent plus que partout ailleurs,*

*Considérant qu'au point de vue de l'hygiène et de la moralité publique, le séjour de 150 allemands et de leurs gardiens en cet endroit présente les plus grands inconvénients,*

*Considérant qu'il serait facile de trouver dans la banlieue du village un cantonnement plus commode et plus approprié, que par ailleurs ces cantonnements ne paraissent pas suffisants, on pourrait recourir comme il en avait été question, à des baraquements construits à proximité du chantier.*

*Le conseil prie Monsieur le Préfet de vouloir bien prendre en sérieuse considération la pétition dont s'agit, à laquelle il donne son entière approbation, et faire toutes démarches utiles auprès de l'administration compétente pour que les prisonniers allemands soient installés en dehors et à une certaine distance de l'agglomération.....*

*Ont signé tous les membres présents :*

*Enjalbert, Couzinié, Gastou, Madaule, Peyre, Boutes ..... »*

Dans un autre document plus récent, nous retrouvons confirmation de la présence de ces soldats allemands, car l'un d'entre eux est mort à Arfons.

Il s'agit du soldat Schirmer Emile Ernst appartenant au 5./Ldw.J.R.104. Il était né le 20 décembre 1879 à Sahlis (Saxe) et décédé le 19 décembre 1915. On apprend par une mention marginale que cet homme mesurait 1,69 m et que son acte de décès portait le numéro 17 de l'année 1915.

Le procès verbal d'exhumation fut signé par Albert Couzinié, secrétaire de Mairie et garde champêtre, il agissait en vertu d'une délégation de Mr le Maire-adjoint, en l'absence du Maire.

**D'ARFONS**  
TARN)

**PROCES - VERBAL d' EXHUMATION .**  
=====

Le quinze Janvier mil neuf cent soixante douze, 11 heures 30

- Nous soussigné COUZINIE Albert, Secrétaire Mairie, Garde Champêtre de la Commune d'ARFONS, Tarn, agissant en vertu d'une délégation de Monsieur le Maire-Adjoint, en l'absence du Maire,
- En présence de M. FRITZSCH Klaus, né le 23 Février 1937 à CHMNITZ, Allemagne, délégué à cet effet, agissant en vertu d'un ordre de service N° 71 299 -NNR 3, 4ème Bureau, statuts, émanant du Ministère des Anciens Combattants de Paris, en date du 10 Juin 1971, relative au transfert, dans les nécropoles allemandes des restes mortels des militaires allemands de la Guerre 1914-1918, inhumés dans les cimetières Communaux,

AVONS ASSISTE, au cimetière de la dite Commune, suite à une lettre de service pour l'entretien des sépultures des militaires allemands d' ANDHOLSEIM du 16 novembre 1971, à l' exhumation du soldat allemand :

- SCHIRMER Emile, Ernest  
né le 20 Décembre 1879 à SAHLIS (Saxe)  
Décédé le le 19 Décembre 1915 à ARFONS, Tarn

formellement reconnu : bouton de vareuse allemand, tissus, ceinturon

Les restes ont été ensuite déposés dans un cercueil plastique avec toutes les conditions d'hygiène et de décence requis et remis au délégué en vue de la réinhumation dans un cimetière à CERNEY (Haut-Rhin.

Toutes ces opérations ont été faites avec le respect dû à la mémoire des morts et en conformité des articles 10 et suivant du décret modifié du 31 décembre 1941.

De quoi nous avons dressé le présent Procès-verbal qui sera remis à M. Le Maire d' ARFONS .


Fait à ARFONS 15 Janvier 1972

Le Garde Champêtre,

*Couzié*

Elle eut lieu en présence de Mr Fritsch Klaus , né le 23 février 1937, ordre de service N° 71 299 6 NNR 3 , 4ème bureau, statuts émanant du ministère des anciens combattants de Paris, en date du 10 juin 1971, relative au transfert, dans les nécropoles allemandes des restes mortels des militaires allemands de la guerre 14-18, inhumés dans les cimetières communaux.

Grabnummer Numéro de la tombe	Zu und Vorname Nom et Prénom	Dienstgrad Renseignements sur le Grade et la Situation Militaire du Décédé	Truppenteil 3a 3b	Todestag Date du Décès	Ursprüngliche Beerdigungsstätte Lieu de Première Inhumation	Bemerkungen Observations
1	2	3a	3b	4	5	6
20	Schirmer Ernst	Sold.	5./Idw.J.R.104	19.12.15		
<p><i>Extenué le 18 Janv 1912</i></p> <p><i>24</i></p> <p><i>acte de décès n° 57</i></p> <p><i>de la commune de Arfons</i></p> <p><i>destinataire prescience</i></p> <p><i>CEMEX</i></p> <p><i>A.R.</i></p> <p><i>In par Mous Escande Léopold</i></p> <p><i>Maire d'Arfons soussigné avec les</i></p> <p><i>indications suivantes:</i></p> <p><i>L'acte de décès porte le n° 47 de l'année</i></p> <p><i>1915 &amp; inscription marginale porte</i></p> <p><i>Schirmer Emile Ernest 36 ans -</i></p>						



### ATTESTATION

I Weltkrieg

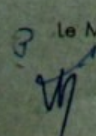

Le 15. 1. 1972, il a été procédé par les soins du «Service pour l'Entretien des Sépultures Militaires Allemandes en France», 18, Rue Jean-Mermoz, Maisons-Laffite (S.-et-O.) à l'exhumation des corps de 1 militaire allemand, dont les restes mortels reposaient sur le territoire de la Commune de Arfons/Tarn

Les emplacements ont été remis en parfait état de propreté et rendus à la commune.


Ces corps ont été transférés et inhumés au cimetière militaire allemand de

*Fritsch Klaus*  
*identification*  
*50 av. Rochefort à Rayon 11*

Le Maire,

Le Chef de Groupe,



Nous avons assisté au cimetière de la dite commune, suite à une lettre de service pour l'entretien des sépultures des militaires allemands d'Andholsheim du 16 novembre 1971 à l'exhumation du soldat allemand Schirmer Emile Ernest, formellement reconnu : boutons de vareuse allemand, tissus, ceinturon...

Les restes ont été ensuite déposés dans un cercueil plastique avec toutes les conditions d'hygiène et de décence requis et remis au délégué en vue de la ré-inhumation dans un cimetière situé à Cernay (Haut-Rhin).

Jacques Jourliac, Pierre Portes, J.M.Doudiès. 30/08/2018.